

Montréal, le 21 janvier 2020

Mme Carolynne Paquette
Secrétaire
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 77,
loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec

Monsieur le Président,
Madame la Vice-présidente,
Mesdames, Messieurs les membres de la Commission

Nous tenons, tout d'abord, à remercier les membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, de l'intérêt qui est porté au point de vue de Sollio Groupe Coopératif sur l'important sujet qu'est l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ). À titre de plus grand employeur d'agronomes et de technologues au Québec à travers notre siège social, nos divisions et nos coopératives membres, nous tenions à vous partager nos réflexions sur ce projet de loi.

Sollio Groupe Coopératif, auparavant La Coop fédérée, est bien connue au Québec puisqu'elle accompagne ses producteurs agricoles membres depuis 98 ans. Depuis sa fondation, elle a vécu une importante croissance au cours des dernières années qui mérite de prendre quelques lignes pour vous la présenter.

Nous sommes une fédération de coopératives agricoles et agroalimentaires canadiennes qui compte 50 coopératives membres, lesquelles regroupent près de 122 000 membres.

Notre mission : Enracinés en région et misant sur notre force collective, nous contribuons à nourrir les gens en veillant à la prospérité des familles agricoles pour assurer au monde un avenir durable.

Sollio Groupe Coopératif, une des plus importantes entreprises agroalimentaires au Québec, affichait en 2019 un chiffre d'affaires de 7,3 milliards de dollars réalisé avec près de 15 000 employés présents dans l'ensemble des provinces canadiennes. Nous sommes l'unique coopérative d'approvisionnement agricole pancanadienne et la 27e plus importante coopérative agroalimentaire au monde.

Nous exportons le savoir-faire agricole et agroalimentaire québécois dans près de 65 pays, par l'entremise de notre division Olymel S.E.C., qui possède notamment des bureaux de vente au

Japon et en Chine, ainsi que notre division Sollio Agriculture, qui exporte du grain à l'étranger à partir de son port situé à Sillery.

Également, c'est sous l'enseigne Sollio Agriculture que Sollio Groupe Coopératif exerce son cœur de métier, l'approvisionnement de la ferme, dans l'ensemble du territoire canadien. Nous sommes également actifs dans le commerce de détail par la voie de notre enseigne BMR, présente dans l'est du Canada.

Plusieurs de nos coopératives sont également engagées dans le secteur de la distribution alimentaire.

Sollio Groupe Coopératif est donc au cœur d'un modèle organisationnel qui regroupe des producteurs agricoles, des citoyens consommateurs, des distributeurs alimentaires et des transformateurs et, à cet égard, cela nous donne, nous croyons, un point de vue singulier sur le secteur agricole et agroalimentaire ainsi que sur ses enjeux.

UN PROJET DE LOI QUI S'IMPOSAIT

D'entrée de jeu, Sollio Groupe Coopératif tient à souligner que le projet de loi 77, qui doit constituer l'ITAQ et dont l'objectif est de lui fournir la même flexibilité que des maisons d'enseignement supérieur de la province, représente dans son ensemble une excellente nouvelle pour le secteur agroalimentaire québécois.

Trop de temps s'est malheureusement écoulé depuis le dépôt du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, qui soutenait notamment qu'il fallait accroître l'autonomie de l'ITAQ. Nous sommes d'avis que tout retard que le secteur bioalimentaire aurait pu accumuler face à d'autres marchés sera éventuellement rattrapé une fois le projet de loi adopté certes, mais à condition que tous les principaux intervenants du secteur soutiennent l'institution en valorisant son travail et ses diplômés. La volonté du gouvernement d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec tout en maintenant nos exportations qui permettent de nourrir le monde doit nécessairement engendrer un appui au développement et au maintien d'une expertise de pointe chez nos technologues et nos agronomes. Il ne fait aucun doute que face à des défis tels qu'une économie mondialisée et l'imprévisibilité découlant des changements climatiques, le savoir demeurera toujours le plus grand allié des producteurs québécois.

Ainsi, il faut pleinement tirer profit de l'opportunité incarnée par les présentes consultations pour optimiser le potentiel de l'ITAQ et cela passe à notre avis par l'amélioration de certains volets du projet de loi 77, que les paragraphes subséquents ont pour but d'exposer.

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION MIEUX DÉFINI

Outre les 4 postes prédéterminés dans le projet de loi, il n'y a aucun guide sur les profils recherchés pour assurer une diversité des membres du CA, une représentativité des milieux professionnels et d'employeurs stratégiques de technologues.

À titre d'exemple, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) s'assure d'avoir sur son CA des administrateurs de tous les secteurs qui gravitent autour de leurs activités telles enseignement supérieur, hôtellerie, restauration, tourisme, finances, marketing, etc. Ses membres sont nommés par le gouvernement sur leur recommandation.

Sollio Groupe Coopératif juge que parmi les 6 autres postes indépendants à pourvoir au CA de l'ITAQ, il faudrait assurément avoir un poste attiré d'office par groupe suivant :

- Ordre des agronomes,
 - Ce sont les agronomes qui auront à superviser le travail des technologues sur le terrain et leurs connaissances acquises dans les programmes de l'ITAQ doivent correspondre aux exigences professionnelles requises pour appuyer les agronomes.
 - Bien qu'une formation de qualité exige un apport de différents spécialistes en enseignement, il appert que l'expertise spécifique en agriculture et agroalimentaire est celle des agronomes. L'apport d'agronomes au Conseil d'administration sur le contenu des programmes, la technologie, et les facilités des installations (ferme), est de mise.
- Un employeur important de technologues
 - Les deux principaux débouchés de travail pour un technologue sont la ferme ou le travail en entreprise pour un pourcentage important de ceux-ci.
 - Dans un contexte d'évolution du marché du travail, il faut s'assurer de développer des têtes bien faites que des têtes bien pleines mais aussi et essentiellement de former des technologues qui auront les compétences requises et répondront aux attentes et aux besoins des employeurs. Dans ce cadre, la présence de grands employeurs de technologues, que ce soit dans la vente d'intrants ou conseil agricole, serait un incontournable pour bien arrimer l'orientation des programmes aux besoins du terrain.

DES INFRASTRUCTURES ADÉQUATES AU MOMENT DE LA CRÉATION DE L'ITAQ : UN ENGAGEMENT ESSENTIEL

À de nombreuses reprises, plusieurs intervenants ont répété que les infrastructures des bâtiments des ITA nécessitaient de sérieuses mises à niveau.

En 2019, Québec a octroyé 80 M\$ aux deux campus de l'ITA afin de leur permettre de se moderniser. Cette somme s'ajoute aux 22 M\$ déjà dédiés à l'entretien dans les 5 dernières années. Toutefois le MAPAQ prévoyait que des études doivent être réalisées pour déterminer les priorités, études qui devaient prendre deux ans. Puis s'en suivrait en 2022 les plans, appels d'offre et plusieurs années avant de voir des résultats tangibles.

Le rythme des investissements ne doit pas être tributaire des orientations ministérielles, ou contraintes budgétaires ou politiques du MAPAQ qui ne sont pas nécessairement en lien avec la vocation d'enseignement.

Bien que le futur Conseil d'administration puisse, avec l'autorisation du gouvernement construire, agrandir, transformer, hypothéquer un immeuble, le MAPAQ pourra toujours donner des directives concernant ses orientations et politiques.

Plusieurs investissements se font toujours attendre depuis des années et le lancement de l'ITAQ sans installations adéquates ou engagement financier gouvernemental pour les réaliser serait vouer l'ITAQ à un échec.

En conclusion, nous espérons avoir apporté un éclairage complémentaire et utile afin de faire progresser vos travaux, de manière que le projet de loi 77 s'en trouve amélioré au bénéfice de tous les producteurs du Québec. Ce projet de loi était espéré depuis un bon moment et il constitue assurément un pas dans la bonne direction à notre avis.

De nos jours, la nécessaire harmonisation de la chaîne de valeur agroalimentaire, soit du champ du producteur jusqu'à l'assiette du consommateur, repose sur une collaboration étroite de tous ses maillons. Ainsi, l'avenir de l'industrie agroalimentaire québécoise, ainsi que celui des régions qu'il fait vivre, passe par des travailleurs et des entrepreneurs bien formés.



Ghislain Gervais
Président